

La Baraquette • Le Barthas • Le Basset • Le Bessou • **Castanet le Haut** • Les Clèdes • La Combelle • La Coste • La Croix de Mounis  
Le Dévès • L'Espinouse • Fagairolles • Le Fau • Ginestet • Le Mas • Moulières • Le Nougayrol • Olque • Pabo • Le Péras  
Le Prat de Cèbe • St Amans de Mounis • La Salesse • Sansac • Sayret • Les Sauzes



# Reflets

n°60

Octobre 2023

Bulletin Municipal

ONGLERIE  
*Gwapa*  
DESALON  
BEAUTE



Onglerie  
Institut de beauté  
Maquillage semi-permanent  
Soins esthétiques de haute performance  
Épilation définitive laser



Gwapa Ongles&beauté



Gwapa\_Onglerie

5 Av du Maréchal Foch  
34240 Lamalou-les-Bains



04.67.23.21.37





**Mairie de  
Castanet  
Le Haut**

2 rue de la Mairie  
Tél.: 04 67 23 60 49

Fax : 04 67 23 60 31

Mail : castanetlehaut@orange.fr

**HORAIRES :** **lundi :** de 14h00 à 17h00  
**mardi :** de 09h00 à 12h00  
**jeudi, vendredi :** de 14h00 à 17h00



n°60

Oct. 2023

## Le mot du Maire

### Sommaire

- Page 1 :** • **Le mot du Maire**
- Page 3 :** • **Infos Mairie :**
  - Travaux en photos
- Page 4 :**
  - Etat Civil
  - Encombrants - Rappel !
  - Kleber Mesquida et Marie-Pierre Pons en visite à Castanet
- Page 5 :**
  - La Maison de Santé Pluridisciplinaire en pleine forme !
- Page 6 :**
  - Multiples « raves party » à Castanet
  - 2023 : l'été de tous les records !
- Page 7 :**
  - Fautrou : malgré la canicule, le devoir de mémoire a été honoré
- Page 8 :**
  - Français, souvenez vous !
- Page 10 :** • **Un été festif à Castanet le Haut**
  - Jean-Michel Rinaldi a pris la clé des « chants » !
- Page 11 :**
  - Fête de Castanet : franc succès pour l'édition 2023 !
- Page 12 :**
  - Le repas de l'A.C.C.A.
  - Cet été à Lo Swing Camp Vielh
- Page 13 :**
  - Cet été à la Ferme du Devès
- Page 14 :** • **Infos Associatives**
  - Concours de pétanque de l'ASL
  - A.C.C.A. : Commémoration à la stèle de Gérard Alliès
- Page 15 :**
  - Association VAL'S à Lo Swing Camp Vielh
  - Association «Le Soleil et la Lune»
- Page 17 :** • **Passé Communal**
  - Chemin de Croix
- Page 26 :** • **Portrait**
  - Sylvette Bédrines Brustier à la recherche de la vérité !
- Page 28 :** • **Ecoles de Pabo et de Plaisance**
  - Des nouvelles des 2 écoles
  - Petit retour sur l'année dernière
- Page 30 :** • **Côté Nature**
  - Minute Papillon !
- Page 31 :**
  - Focus sur le majestueux Machaon

Et au milieu du bulletin, les pages détachables des réunions du conseil municipal.

Madame, Monsieur, chers administrés,

Dès le mois de juin, j'avais exprimé notre inquiétude sur les conséquences du déficit hydrique. L'été caniculaire que nous venons de vivre n'a fait qu'accentuer la situation et ce n'est pas terminé ! Nous attendons avec impatience les pluies d'automne. Les orages du samedi 2 septembre où nous avons enregistré des précipitations variables suivant les secteurs de la commune de 50 à 80 mm ont apporté un peu d'humidité pour les sols et la végétation, causant même des dégâts de ravinement sur la partie du village où la chaussée n'a pas été refaite. Hélas, pas de prévision de pluie annoncée pour les jours qui viennent. Le vent et les chaleurs vont avoir raison de ces précipitations. Du jamais vu ! La source Benjamin qui alimente la partie basse de la commune n'avait jamais atteint un niveau aussi bas. En corollaire de cette situation, le SIAE Mare et Libron a été confronté à de nombreuses fuites sur le réseau, peut être une autre conséquence de l'assèchement des sols. Depuis le début de l'été une noria de camions-citerne alimente les réservoirs du Péras et de Castanet. Nous pouvons remercier le département pour sa compréhension et son soutien dans ce moment de crise qui touche bon nombre de communes Héraultaises. Pour le plateau, les sources sont à un niveau très bas mais la situation a été moins dramatique que sur la partie basse de la commune. Hélas nous n'avons pas pu utiliser le forage de Fagairolles car nous n'avons pas encore l'autorisation de l'ARS.

A trois reprises durant l'été alors que notre département était en vigilance « feux de forêts » nous avons eu des « Rave Party » au sein de la forêt communale. Plusieurs milliers de participants pour



ces rassemblements totalement illégaux. Ces manifestations sont un véritable problème. Avec les Maires de Fraïsse sur Agout, Cambon et Salvergues nous avons interpellé le Préfet de l'Hérault et les parlementaires. Notre première crainte est de vivre un drame humain sur nos territoires. Avec la gendarmerie, les pompiers, nous avons pris des dispositions afin d'éviter le pire. Nous avons été présents sur les lieux et nous avons pu constater que durant quelques jours c'est une ville qui s'installe au beau milieu de la nature. On y trouve des commerces divers, restauration, boissons, distributeur d'argent, paiement par carte bancaire... Grâce aux discussions que nous avons eu avec les organisateurs et les services de la C.C, nous avons essayé de laisser le site le plus propre possible. Hélas les chercheurs de champignons vont découvrir une forêt souillée par les papiers toilette et autres. Suite aux échanges avec le gestionnaire du parc éolien, nous avons constaté que le portail ne suffisait pas à arrêter ces rassemblements car à chaque reprise il a été forcé. Un dispositif consistant à diminuer les places de stationnement est étudié, nous avons insisté pour que ces travaux puissent être réalisés le plus rapidement possible. Parallèlement, nous espérons que le Préfet a entendu notre appel et qu'une solution pérenne sera trouvée, en effet notre département est très convoité pour ces « Rave Party ».

Malgré tous ces évènements sous un été caniculaire, de nombreuses manifestations ont été organisées sur la commune : Repas, spectacle, fête locale, concours de pétanque, crawlers... Sans oublier nos deux guinguettes Val's et le Devès qui tout au long de l'été ont proposé des concerts et des soirées dansantes. Un grand merci aux associations qui grâce à quelques bénévoles ont donné de leur temps et nous ont proposé des moments de détente et de convivialité. Merci aux deux guinguettes qui ont également contribué à l'animation estivale.

Nos petits élèves ont repris le chemin de l'école, la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Merci à Christophe et aux entreprises qui pendant les vacances scolaires ont réalisé certains aménagements en accord avec notre institutrice. Après les installations des jeux dans la cour et les travaux intérieurs nos enfants peuvent aborder cette année scolaire sous les meilleurs auspices.

Vous avez été nombreuses et nombreux à nous faire des remarques sur l'extinction de l'éclairage public. Il est vrai que certaines communes n'ont pas fait ce choix. Je comprends que certains soient choqués quand ils arrivent sur la commune plongée dans le noir. Je rappelle qu'à une très large majorité vous vous êtes prononcés pour cette solution. Il est vrai que c'est la C.C qui prend en charge le paiement de la facture d'éclairage public. Ce n'est pas une raison pour ne pas faire des économies, à titre d'information les travaux de changement de lampes plus économiques et l'extinction nous ont permis d'éviter que nos factures d'énergie explosent. De plus, même si cela paraît modeste, c'est notre contribution aux économies d'énergies. En effet, nous avons été alertés par les distributeurs que des coupures étaient possibles. Il avait été demandé à chacun de faire des efforts, ce que nous avons fait. Nous avons entendu vos remarques sur la période estivale, il est vrai que 23h à 5h du matin est adapté pour la période automne hiver, par contre pour la période printemps été nous allons réfléchir à des horaires plus adaptés.

Les couleurs d'automne sont un peu précoces cette année, mais avant les froids d'hiver profitez de cette belle saison et des journées ensoleillées. Scrutons le ciel qui nous donnera peut-être quelques pluies propices à la sortie des champignons, que beaucoup attendent avec impatience. Je vous souhaite à toutes et tous un bel automne.

**Max ALLIES**





infos

# Mairie

## ● Travaux en photos

*Suite à de nombreuses fuites sur le réseau d'eau potable et d'assainissement, le SIAE Mare & Libron et la commune ont réalisé des travaux de réfection des réseaux de la rue du Porche. Un grand merci aux habitants de ce quartier pour leur compréhension quant à la fermeture de la rue le temps des travaux.*



*Goudronnage de la route de Sansac*



*Agrandissement du dortoir de l'école de Pabo qui permet désormais d'accueillir 10 enfants pour la sieste.*



## ● Etat Civil

### Décès

**M. Guy GAYRAUD** décédé le 15 juin 2023, originaire du Basset, frère d'André GAYRAUD

**Mme Maria MADONIA** décédée le 10 août 2023, maman de Sandra MADONIA de Fagairolles



Bienvenue...

... à Castanet le Haut

**Claudine PEYROT** nouvelle propriétaire à Castanet le haut, mère de Yves PEYROT

**Gabriel DAMIEN** nouveau locataire du logement « Le Péroutel » à St-Amans de Mounis

**Amandine CROS et ses deux enfants Ema et Mathéo** nouvelle locataire d'un logement communal à Pabo



## ● Encombrants - Rappel !

La collecte des encombrants est réalisée par les services de la Communauté de Communes selon un calendrier envoyé chaque année aux usagers. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous devez remplir et signer la fiche de demande d'enlèvement. Elle doit parvenir à la Communauté de Communes au plus tard le vendredi précédant la collecte. Vous pouvez également la déposer dans votre mairie qui la transmettra à la Communauté de Communes.

Le service de collecte des encombrants prend en charge (et uniquement) les déchets volumineux et/ou lourds (les gros appareils électroménagers, les sommiers et matelas, les meubles, etc...) qui ne peuvent pas entrer dans un coffre de voiture classique (type berline) et donc difficile à apporter en déchèterie par les demandeurs. Le volume total des déchets à collecter ne doit pas dépasser 2 m<sup>3</sup>. Le poids de chaque objet ne doit pas dépasser 200 kg.

Le règlement de collecte des encombrants est disponible sur le site de la CCMLHL :

<https://www.montdelacauneetmontagneduhautlanguedoc.fr/services/gestion-des-déchets/>

## ● Kléber Mesquida et Marie-Pierre Pons en visite à Castanet

Comme ils s'y étaient engagés, les deux Conseillers Départementaux de notre canton ont effectué leur visite annuelle sur la commune le mercredi 14 juin. Kléber Mesquida, Président du Conseil Départemental et Marie-Pierre Pons, Vice-Présidente accompagnés des services





étaient présents en mairie dès 8h30 autour d'un petit déjeuner. Max Allies, le Maire, accompagné des deux adjoints, Jean Paul Alliès et Anthony Alliès, ont souhaité la bienvenue aux élus et services en leur adressant les remerciements de la commune pour le soutien apporté par le département sur nos différentes actions. Après avoir échangé sur divers sujets concernant la commune, le président a souhaité effectuer une visite de terrain. Il a en effet indiqué son attachement à voir concrètement nos

réalisations et nos projets et nous a fait part de son expertise sur certains dossiers. Nous avons particulièrement apprécié ses précieux conseils. La visite s'est terminée au col de la Croix de Mounis où nous travaillons avec le Département sur l'aménagement de cette aire de repos, qui constitue une porte d'entrée du département de l'Hérault. Le Président nous a confirmé que les services ont étudié ce projet qui devrait entrer prochainement dans sa phase de réalisation pour une première tranche.

## ● La Maison de Santé Pluridisciplinaire en pleine forme !

En service depuis maintenant près de 3 ans, la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Gervais sur Mare n'avait malheureusement pas encore pu être inaugurée, la faute à un fichu virus qui s'était invité au programme en 2020. Mais c'est désormais chose faite, l'inauguration s'est déroulée le vendredi 30 juin, en présence de nombreuses personnes et de quelques gouttes de pluie.

C'est à Robert Faliu, 101 ans, qu'est revenu l'honneur de couper le ruban, entouré, entre autres, de Kléber Mesquida, Président du Conseil Départemental, du docteur Claire Gatecel, représentant Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, Marie Helene Farnaud, Secrétaire Générale de la Sous Préfecture de Béziers, Max Allies, Pierre Mathieu, Jean-Luc Falip, Anne-Lise Sauterel, Jean-Claude Boltz, mais aussi du docteur Maurel et des représentants de nombreuses institutions.

Cette structure, regroupant des professionnels de santé, médecins, infirmières, kinésithérapeutes, chirurgiens dentiste et divers médecins spécialistes, ainsi que la pharmacie et l'ESAT, est un bel exemple d'utilisation des fonds publics de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département et des Communautés de Communes. Sans oublier les quatre communes de Saint Gervais sur Mare, Rosis, Saint Geniès de Varensal et Castanet le Haut, qui ont unis leurs efforts, comme elles le font depuis plus de cinquante ans, pour se rassembler sur un projet commun (même si les évolutions administratives les situent sur deux cantons et deux intercommunalités différents), pour l'intérêt général de nos populations rurales.

A l'heure où les déserts médicaux sont pléthores, voilà une belle initiative qui a le mérite d'exister et de fonctionner parfaitement.



## ● Multiples « rave party » à Castanet

**Boum, boum, boum... Le 12 juin... et de une ! Boubou, bouboum, boum... Le 14 juillet... et de deux ! Boum, bouboum, boum... Le 5 août... et de trois ! Trois fois en deux mois constatait, avec beaucoup d'amertume, Max Allies, le Maire, Conseiller Régional. Trop c'est trop !**

A trois reprises donc, 600 à 700 véhicules ont rejoint le massif de l'Espinouse et le parc éolien situé sur le territoire communal. 12 jours au total, durant lesquels plus de 3000 personnes, des « teufeurs » comme on dit, se sont donné rendez-vous en organisant de grandes « rave party » (prononcer « rêve ») à forts décibels sonores et ce, sans autorisation bien évidemment ! « Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir réagi, dès la première heure, en me rendant sur place pour constater l'ampleur des dégâts. J'ai immédiatement écrit au Préfet après avoir fait une ronde avec le capitaine Roques, chef du centre de secours, afin de prendre des dispositions en matière de sécurité des personnes et du risque incendie. Nous avons, notamment, demandé que l'accès des véhicules de secours soit possible. Le point a également été effectué avec le commandant de compagnie de la Gendarmerie de Béziers et le Sous-Préfet pour mettre en place un dispositif afin de pouvoir intervenir le plus rapidement possible, en cas de problème humain ou d'embrasement. Car c'est une véritable zone de non-droit qui est créée avec tous les risques liés à ce type de fêtes improvisées : vente d'alcool et de produits illicites, restauration,

sonorisation... Mais il faut croire que tout le monde n'est pas sensibilisé par le risque de feu de forêt, de sécurité, d'hygiène, de destruction de ce massif forestier... Faut-il attendre un drame pour arrêter ces rassemblements ! » s'indignait le premier magistrat en poussant un véritable coup de gueule, non sans raison.

Le problème reste entier et en cas de récurrence, élus et services de sécurité seront-ils en mesure d'interdire de tels rassemblements qui risquent d'engendrer une catastrophe d'envergure ?

Actuellement, la municipalité a d'ores et déjà contacté le gestionnaire du site des éoliennes afin de trouver des solutions pérennes, de manière à ce que le lieu devienne moins attrayant pour ce genre de manifestations.



## ● 2023 : l'été de tous les records !

**L'épisode caniculaire tardif qui a touché le sud de la France peu après le 15 août est « inédit par sa durée et son intensité à cette période de l'année » selon Météo France.**

Le seuil des 40°C a été dépassé trois jours consécutifs, les 20, 21 et 22 août 2023, et le département de l'Hérault a été classé en vigilance rouge pour fortes chaleurs. Au total en région, 100 records absolus battus, 87 records mensuels et une vingtaine égalés. Castanet n'a pas dérogé à la règle. Alors que très régulièrement cité pour ses records de pluviométrie, le mardi 22 août : 39,6°C ont été relevés : un record absolu ! Et, le

week-end du 26 et 27 août... C'est un record de fraîcheur qui a faillit s'afficher avec une chute de près de 20°C au thermomètre.

### **Il est fou ce temps !**

Première conséquence de cette sécheresse, le niveau des sources est au plus bas, la végétation souffre et, de jour en jour, les arbres prennent leurs couleurs d'automne. Pour faire face aux pénuries d'eau dans le département, et au regard de l'aggravation du déficit hydrologique et des prévisions météorologiques défavorables à court terme, le Préfet de l'Hérault a décidé



de renforcer les restrictions sur les usages de l'eau dans le département à compter du 12 mai 2023. En effet, les débits des cours d'eau du département sont inférieurs à la moyenne de saison, voire très bas sur certains bassins versants tels que l'Orb. Sur la commune, la mairie a été chaque jour en liaison avec le SIAE Mare & Libron, afin de mettre tous les moyens en œuvre pour que les habitants aient de l'eau potable.

D'autre part, ce changement climatique a un impact certain sur la végétation qui devient plus sèche. Ce faisant, le risque de départ de feu est plus fort. Et, de fait, l'absence de pluie, mêlée à une hausse précoce des températures, accroît la fragilité des massifs. Comme on peut le constater, l'eau est l'un des éléments fondamentaux de notre planète. Tous ces phénomènes sont des impacts déjà visibles du dérèglement climatique. Raison de plus pour approuver une conduite éco-

citoyenne en adoptant des gestes simples pour réduire notre consommation globale.

**Petit conseil d'anciens pour l'an prochain : conjurer Saint Médard... A moins que Saint Barnabé ne lui coupe l'herbe sous le pied !**

**Bel automne à toutes et à tous.**



## ● Fautrou : malgré la canicule, le devoir de mémoire a été honoré

Il y a 79 ans, le 23 août... Ils étaient 9... 9 jeunes du maquis du Corps Franc de la Montagne Noire à tomber sous le feu de l'ennemi, lors des combats du pont de la Mouline. Ils avaient à peine 20 ans et toute la vie devant eux.

Bien que le département soit classé en vigilance rouge pour forte chaleur, la traditionnelle cérémonie à Fautrou était maintenue. Un devoir de mémoire en présence d'élus qui, compte-tenu de la température caniculaire, ne purent prononcer les habituels discours, d'officiers et sous-officiers de la gendarmerie et des pompiers, des Présidents d'Anciens Combattants, de nombreux porte-drapeaux, ainsi que de la chorale de la Mare, venus rendre un vibrant hommage à ces hommes qui ont fait ce sacrifice ultime pour que la France retrouve sa liberté.

À l'issue de la manifestation, les participants étaient invités à partager un moment de convivialité offert par la municipalité à Fagairolles, dans un lieu ombragé où la chaleur était plus supportable.



## Français, souvenez-vous !

**Lettre de Madame Emilie Guiraud (née Courtiol), sur l'hommage rendu aux héros de la Résistance morts au pont de la Mouline, le 23 août 1945, à l'occasion du premier anniversaire de cette tragédie.**

Cette dame, directrice d'école et Présidente des « Femmes Françaises », fut une résistante active qui organisait notamment le transfert vers des zones sécurisées de personnes menacées par les nazis. Cet article émouvant et vibrant relate bien toute l'émotion qui régnait ce jour-là...

*Français, souvenez-vous !*

*Un décor sauvage et grandiose ! L'Espinouse s'achève sur un plateau boisé. Il domine la faille profonde où coule un ruisseau à peine visible en cet été aride. La route en lacets y descend en tournants brusques et dangereux et le saute pour passer dans l'Hérault.*

*Notre voiture, devenue officielle, dépasse camions et cars, lourdement chargés, croisant des piétons venus de tous les villages avoisinants. Nous nous hâtons tous vers les lieux où nous ramène le souvenir : le pont de la Mouline. Il apparaît dès le dernier tournant, son arche reconstruite brille d'un blanc plus mat dans l'ensemble patiné par les siècles. Des mamelons boisés l'entourent, témoins éternels de la lutte sévère qui s'engagea le 23 août de l'an passé. Face à ce pont, désormais lié à l'histoire de notre Résistance locale, la Croix de Lorraine, symbole de notre foi dans les destinées de la France, à jamais l'héroïsme sublime de neuf de nos enfants, originaire de Castres, Mazamet, Carcassonne. Des mains fidèles ont déjà déposé sur le tertre : bouquets et gerbes, dont les couleurs vives contrastent étrangement avec le vert sombre des feuillages environnants.*

*Une foule émue et recueillie occupe le pont. La cérémonie va se dérouler dans une atmosphère lourde de regrets et de larmes que ne parviennent pas à dissiper un soleil ardent et lumineux. Bientôt de l'extrémité du pont s'ébranle la colonne qui rendra les honneurs : F.F.I en uniforme, anciens maquisards, vêtus de la chemise bleue, désormais légendaire du Corps Franc de la Montagne Noire. Dans un ordre impeccable, ils s'arrêtent au pied du tertre, un bref commandement « Envoyez » et lentement s'élèvent nos couleurs tandis*

*contrastent étrangement avec le vert sombre des feuillages environnants*



*qu'un violon interprète magistralement « Tristesse » de Chopin. Les yeux se mouillent, les visages sont graves. La voix du violon remue en nous le regret des choses perdues, le sentiment de notre néant devant la dureté du destin aveugle, de notre impuissance que le geste du prêtre bénissant à son tour la Croix de Lorraine, ne fait qu'accroître en lui donnant un sens éternel.*

*C'est maintenant l'appel, minute poignante : les neuf noms s'égrainent lentement. Et cependant, que répond la phrase glorieuse qui les lie dans l'éternité « Morts pour la France », un autre mot aux lèvres « Présent » Oui. Présents à nos yeux en cette heure chaude de la matinée avec leur cran, leur sourire devant le danger, leur belle témérité, leur juvénile ardeur, leur folle espérance dans la vie. Dans ce coin de notre France qu'ils ont repris à l'ennemi abhorré, ils sont vivants par l'exemple qu'ils nous ont donné, tout quitter pour le devoir, même s'il paraît rude, difficile, impossible presque et l'accomplir simplement sans phrase, sans espoir d'une quelconque récompense. Après avoir magnifié leur conduite, des voix autorisées dont le Commandant Angès, ont dégagé la leçon que nous devons en tirer : pour que le sacrifice de ces jeunes héros ne soit pas vain, souvenons-nous qu'ils ont donné leur jeunesse, leurs espoirs pour que renaisse une France plus belle, plus juste, plus humaine. Nous sommes engagés envers eux, nous ne devons pas faillir à notre devoir : restons unis et travaillons.*

*Et tandis que s'écoule la foule émue et reconnaissante, mon regard se pose une dernière fois sur la pierre qui porte les noms de nos martyrs. Avec émotion, je relis la phrase qui résume cette journée : « Français, souvenez-vous » !*

Amicalement transmis par Laurent Dapremont, petit fils d'Emilie Guiraud



*la vie : Dans ce coin*

*ont repris à l'ennemi*



# UN ÉTÉ FESTIF À CASTANET LE HAUT

## ● Jean-Michel Rinaldi a pris la clé des « chants » !

Le samedi 22 juillet, place de la mairie, Jean-Michel Rinaldi a pris la clé des «chants» sur la commune où, dans les années 70, il venait faire la fête avec l'orchestre Jean-Pierre Sardi. C'est dire s'il était en pays de connaissances !

Flash-back, dans l'effervescence des années seventies, le chanteur auteur compositeur est projeté sur scène, animé par la volonté farouche d'être le meilleur. On le retrouve au diapason de nombreux orchestres qui font l'âge d'or des bals populaires. L'artiste a également toujours voulu préserver sa liberté. C'est d'ailleurs ce qui l'a poussé à faire cavalier seul !

Tout dernièrement il a monté un nouveau spectacle « vivant »: il chante Julien Clerc dans un concert intitulé « À vous... Jusqu'à la fin du monde ».

Lors de cette soirée mémorable, il a donc interprété, avec sa propre voix et ses émotions, 30 titres de sa glorieuse idole, une performance en soi. Succès garanti, le public jouant le jeu, a repris en chœur bon nombres des chansons d'hier et d'aujourd'hui.

Malgré des animations ici et là en cette période estivale, ce récital, offert par la municipalité, s'est déroulé dans une belle ambiance. De très jeunes fans lui ont même demandé, alors qu'il sortait de scène, de signer des autographes... La relève est assurée !





# Fête de Castanet : franc succès pour l'édition 2023 !



## La fête de Castanet le Haut a fait un carton plein.

La nouveauté de cette année fut une démonstration de « crawler » (véhicule radiocommandé) qui a réuni petits et grands autour de passionnés du modélisme. En exposition, vous avez pu observer des maquettes de tous types (voiture de course, de franchissement, militaire), des engins de travaux (tractopelle, bulldozer), des avions ou encore des bateaux.

Le village s'est transformé en aire de jeu géante au grand plaisir des enfants qui ont fait spécialement le déplacement.

Les concours de pétanque ont réuni les habitués du cochonnet malgré une chaleur étouffante, mais cela n'a rien enlevé à la motivation des joueurs.

Le traditionnel repas du samedi soir a permis de rassembler les habitants et amis de la commune

sur la place de la mairie, quelque peu étroite. Tout le monde a pu déguster la seiche à la rouille préparée pour l'occasion et qui a remporté les félicitations des convives.

La soirée s'est poursuivie par le bal animé avec un DJ qui a su mettre l'ambiance et motiver les troupes jusqu'au petit matin ou presque. Comme l'an passé, la foule était là, toujours dans la bonne humeur, déchaînée comme jamais.

Vous avez su répondre spontanément à l'invitation pour partager ce moment de convivialité et nous tenons à vous remercier pour votre fidélité.

L'édition 2024 se prépare déjà et nous vous disons à l'année prochaine !

## Les membres du bureau





## ● Le repas de l'A.C.C.A.

C'est par une journée caniculaire de juillet, à l'ombre des barnums, que quelques 120 convives ont participé au repas champêtre gargantuesque organisé par la diane de Castanet le Haut (chasseurs de sangliers). Au menu, outre le traditionnel melon-jambon de montagne et la brandade de morue, **on pouvait y déguster 4 viandes des espèces animales présentes et chassées sur la commune, à savoir du mouflon, de la biche, du chevreuil et bien sûr du sanglier**, le tout accompagné de haricots flageolets. Le trou normand était

là pour remettre les estomacs

en état de marche avant de passer au petites douceurs des desserts fromages, glaces, et fruits.

**Bravo aux chefs cuisiniers, Claude Daumur pour la préparation des viandes en sauce et Alain Mas spécialiste des barbecues.**

Comme l'ont souligné les organisateurs, la recette de ce repas permet de subvenir aux nombreux frais vétérinaires occasionnés par les sangliers sur les chiens de chasse au cours des battues.

**La diane de Castanet le Haut vous remercie vivement et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour partager ce moment convivial.**



## ● Cet été à Lo Swing Camp Vielh

Comme vous le savez, notre association VAL'S a organisé pour la deuxième année des soirées « Guinguettes » en juillet et août. La convivialité, l'ambiance festive ont donné naissance à des amitiés et les participants ont apprécié les menus à 15€ proposés et cuisinés par la cheffe Valérie qui ont connu d'ailleurs un franc succès.

**Tout est fait maison !**

Vous avez toujours possibilité de venir manger des frites, des ardoises de charcuterie de Rascol, des fromages de nos producteurs locaux : fermes du Basset et d'Albès, des coupes de glaces et des crêpes.

**Nous remercions les personnes qui sont venues à nos rendez-vous car cela nous motive à continuer !**

L'accordéoniste Jean-Michel Balayer, l'orchestre André Salvador et le pianiste et chanteur O'Soledad ont « enflammé » ces belles soirées d'été.

Pour ceux qui n'ont pu venir pour des raisons diverses, nous tenons à leur dire que rien n'est obligatoire chez nous et encore moins de danser. L'entrée est gratuite ! Venez avec votre plus beau sourire, tout le reste est facultatif.





## Cet été à la Ferme du Devès

• **Que de belles soirées guinguettes encore cet été**, même si le temps n'était pas toujours au beau fixe on a eu la joie de recevoir de supers groupes qui ont réchauffé l'atmosphère dans une ambiance toujours festive nos samedis de juillet et août.

**Du Blues, du Swing, du Rock, de la chanson française, il y en a eu pour tous les goûts.** A la guinguette de la Ferme du Devès on vient pour écouter de bons musiciens de la région, danser et se régaler. Aux menus toujours des assiettes fermières composées avec des produits locaux essentiellement bio avec un franc succès pour nos burgers paysans. **Que du bonheur pour les papilles et les oreilles...**

Le mercredi soir c'était l'occasion de venir découvrir Nini & Drum, le nouveau duo musical formé par Philippe Rabouin du Péras à la batterie et Anne Silvestre Cagniard du Devès au chant qui montent un répertoire varié qui va du jazz au folk en passant par la chanson française et le pop rock.

• Pour se relaxer tous les mardis de l'été on a pu participer aux ateliers de ressourcement dans la nature, sous les grands hêtres, des bains de forêt et des bains sonores accompagnés par divers instruments : carillons,



tambour, kalimba, bol chantant, animations de l'association « Le Soleil et la Lune ».

• L'hiver pas de guinguettes, rendez-vous l'été prochain avec l'envie de danser et chanter encore grâce aux « Bals `O` Champs » qui sont en prévision.

• Les visites de la Ferme du Devès sont possibles toute l'année sur RDV, quelques nouveaux pensionnaires arrivés cette année vous attendent, Rita et Pimpom les lapins, Pétunia et Dixie les deux cochons asiatiques sont les adoptés de cette année.



**Pour tout renseignement on est disponible au 06.82.69.24.21 ou lafermedudeves@gmail.com. Vous pouvez aussi liker la page facebook.**

## ● Concours de pétanque de l'ASL

### **Voici un petit compte-rendu des soirées pétanque à Castanet**

« En 2023, l'Association Sport et Loisirs de Castanet le Haut a organisé comme chaque saison estivale les concours de pétanque les mardis soirs à 21 heures.

Cette année, nous avons débuté un peu plus tôt ces concours qui ont commencé le 4 juillet et se sont terminés le 29 août. **Comme chaque saison, ces concours se sont déroulés dans une très bonne ambiance conviviale.** Bien que nous ayons constaté une légère baisse de fréquentation au mois d'août, nous avons enregistré tout de même

une moyenne de 14 équipes par soirée. Seuls les concours prévus l'après-midi lors des trois jours de la fête locale ont été un peu délaissés par les pétanqueurs, sûrement à cause des grosses chaleurs ressenties en ce mois d'août. Comme d'habitude, nous avons observé une très bonne participation des habitants et vacanciers des communes avoisinantes. **Il est à noter que la jeunesse présente a fort apprécié que pour la deuxième année nous ayons proposé la vente de hot-dogs.**

Nous remercions tous les participants et leur donnons rendez-vous à l'année prochaine. »

## ● A.C.C.A. : Commémoration à la stèle de Gérard Alliès

**Comme chaque année le dernier dimanche d'août, les chasseurs de Castanet le Haut ont déposé une gerbe sur la stèle de Gérard Alliès,** au lieu même du terrible drame où le 29 août 2004 à 17 heures Gérard perdait la vie, fauché par un sanglier de 104 Kg blessé par lui-même quelques heures auparavant.

Moment de recueillement où anciens et jeunes chasseurs se retrouvent pour évoquer de nombreux souvenirs de faits de chasse avec Gérard. Cette funeste journée restera gravée à jamais dans l'esprit des chasseurs encore présents.

L'année prochaine, nous commémorerons la vingtième année de sa disparition par une cérémonie religieuse.





# ● Association VAL'S à Lo Swing Camp Vielh



**Nos prochains RDV : à partir de 14H30 !**

**LE DIMANCHE 22 OCTOBRE** pour un goûter musical avec le talentueux accordéoniste **JEAN MICHEL BALAYER** que nous avons connu cet été et qui reviendra.

**LE DIMANCHE 12 NOVEMBRE** sera animé par **ANDRE SALVADOR**.

**LE DIMANCHE 3 DECEMBRE** pour perpétuer la fête de la Sainte Barbe en hommage à nos pères et grands-pères mineurs.

**On prévoit de faire à nouveau la SAINT SYLVESTRE ! Attention : places limitées ! ANDRE SALVADOR nous fera l'animation.**

Nous allons reprendre les stages de danses collectifs à 6€ par participant **LE MERCREDI APRÈS-MIDI** (tous les 15 jours). Ce sera sous forme de **danses en ligne** (Madison, Cha cha, Jérusaléma, Cumbia, Kuduro, Tarentelle, Bachata etc..) afin que tout le monde (même les **personnes seules**) puissent y participer.

**Pour les danses en couple**

(Paso-Doble, Tango, Valse, Java, Bachata, Rock n'roll, Cha cha, West Coast Swing...) RDV le **SAMEDI APRÈS-MIDI** à raison d'une fois par mois : nous vous préviendrons par voie d'affichage et par téléphone.

**Des cours particuliers sur RDV.**

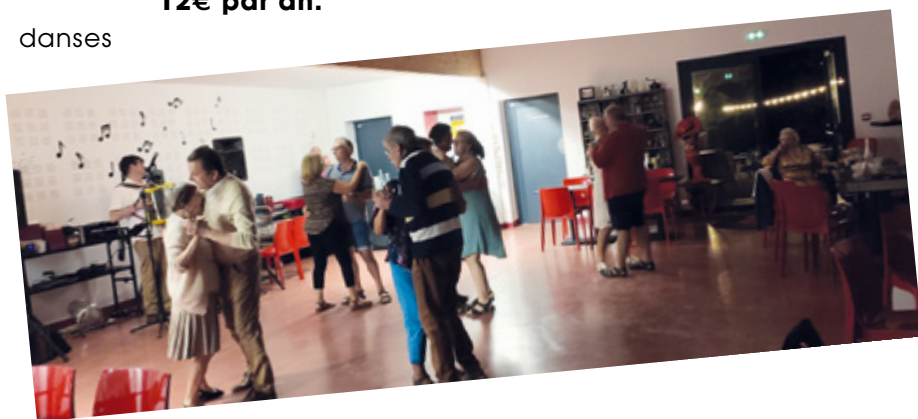
N'hésitez pas à vous renseigner !

**Tél : 06/42/95/67/49 ou 06/38/18/20/18**

Une visite ne vous engage en rien.

Premier cours d'essai gratuit.

**L'adhésion à notre association est de 12€ par an.**



# ● Association « Le Soleil et La Lune »

L'association « Le Soleil et la Lune » proposera une journée stage de ressourcement à la Ferme du Devès, le samedi 14 octobre de 10h à 17h30 avec relaxation, méditation, travail sur le souffle et la voix.

**Stages de Ressourcement  
En pleine nature à la Ferme du Devès**

**Bains de Forêt**  
• Ecoute de la forêt, contacts intuitifs avec les arbres, éveil des perceptions subtiles et élargies.  
• Un retour à soi, à son essence, pour se régénérer, s'enraciner, se relier au vivant...

**Bains Sonores**  
• Découvertes d'instruments tambour, kalimba, cymbales, carillons ...  
• Se laisser aller, vibrer, s'essayer à sa musicalité, se déconnecter de son mental...

**Le Souffle et la Voix**  
• Relaxation profonde en musique  
• La respiration et le souffle : vitalité retrouvée  
• La voix expression de son vrai soi  
• Expérimenter et libérer sa créativité : sons et chant spontanés

**INSCRIPTIONS : Anne Silvestre Cogniard 06.82.69.24.21  
lafermedudevès@gmail.com**

Tarifs 60€ / 40€ pour les adhérents  
Le dimanche possibilité de RDV pour soins énergétiques individuels  
Possibilité d'hébergement et de restauration sur place

**Association « Le Soleil et La Lune »  
Le Devès par Ginestet - 34610 Castanel le Haut**

**DATES :  
samedi 14 octobre  
de 10h  
à 17h30**



Canard • Volaille • Lapin • Agneau  
Foie Gras • Conserves • Découpe

Valérie et Thierry AUBAGNAC  
22, avenue de Lattre de Tassigny - 81230 Lacaune  
06.07.57.55.88 • 05.63.37.91.89  
aubagnacvalerie@gmail.com



## La Ferme du Devès

- ☼ Table paysanne sur réservation
- ☼ Gîte d'étape et de séjour
- ☼ Accueil social et pédagogique
- ☼ Vente directe œufs et poulets bio
- ☼ Guinguettes et ateliers artistiques
- ☼ Stages de ressourcement



Le Devès par Ginestet - 34610 Castanet le Haut  
06 82 69 24 21 • lafermedudevès@gmail.com



MAISON  
**AUBAGNAC**  
Chips et frites

SAS A.D PATATE  
Siege social : 12, rue du mail - Lieu-dit Pabo  
34610 Castanet-le-Haut  
Tél. : 07 86 31 50 11 - 06 48 81 02 91



40 ans  
d'expérience  
à votre  
service

Artisan **PLOMBIER**  
Étienne Messana

Plomberie • Chauffage  
Électricité • Climatisation

Ginestet - 34610 Castanet le Haut

06.24.29.21.59

Bois de  
chauffage  
toute  
dimensions  
hetre, chene, etc.  
livraison  
gratuite

Portailier Laurent

**élagage**  
taille douce et raisonnée  
démontage dangereux

**entretiens de jardin**  
taille de haie  
débroussaillage  
évacuation de végétaux  
maçonnerie paysagère

**portail et clôture**  
pose de portail  
pose de clôture

**travaux pelle mécanique**  
terrassment  
fondation  
création de chemin  
tranchée

06 79 07 26 14

laurentportailier34610@gmail.com

Devis gratuit

Kevin  
**Multiservices**

Espaces Verts Bricolage

06 43 54 59 26  
kevinp190258@gmail.com

Devis gratuit



# ● PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1er JUIN 2023

---

## **Dans la cadre de ses délégations Monsieur Le Maire informe le conseil d'avoir pris les décisions suivantes :**

**1° - Décision du maire 2023-002 :** Demande de subvention au titre de la maîtrise de l'énergie pour les bâtiments communaux de Fagairolles

**2° - Décision du maire 2023-003 :** Demande de subvention au titre du confortement des berges pour le mur du ruisseau de Capials

**3° - Décision du maire 2023-004 :** Demande de subvention au titre de la réhabilitation des centres anciens de villages pour la rue du Porche

**4° - Décision du maire 2023-005 :** Demande de subvention au titre des amendes de police pour la signalétique de trois chemins communaux

**5° - Décision du maire 2023-006 :** Demande de subvention au titre des FAIC 2023

**6° - Décision du maire 2023-007 :** Montant du loyer du logement au 8 rue du Mail à Pabo

### **1/ Délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023**

- CONSIDÉRANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 avril 2023

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

#### **À l'unanimité des membres présents ou représentés**

- APPROUVE ce document.

### **2/ Délibération : Acquisition parcelles Monsieur BARRACLOUGH Mickael**

Monsieur le Maire fait circuler le plan cadastral de la propriété de Monsieur BARRACLOUGH sur le secteur de Moulières et fait remarquer qu'une partie du chemin qui permet d'accéder à l'ancien site minier est actuellement inclus dans la propriété de Monsieur BARRACLOUGH.

- VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L2121-29

- VU la décision de Monsieur BARRACLOUGH Mickael de vendre la totalité de sa propriété située sur la commune
- VU les parcelles cadastrées Section B numéro 214, 216 et 222
- CONSIDERANT que ces parcelles sont sur l'emprise du chemin communal qui accède à l'ancienne exploitation minière du « Ravin » où une stèle a été érigée en l'honneur des mineurs de la commune, à proximité de l'entrée de deux anciennes galeries « Chabaud » et « Sainte Marie »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents ou représentés**

- ACCEPTE l'acquisition des parcelles Section B numéro 214 d'une superficie de 28 a 60 ca, numéro 216 d'une superficie de 17 a 20 ca et numéro 222 d'une superficie de 81 a 50 ca.
- FIXE le montant total de cette acquisition à la somme de 1 650€ (mille six cent cinquante euros)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et l'acte notarié qui sera passé chez Maître RIVERON Pierre, notaire à Montagnac.

**3/ Délibération : Budget Forêt - assujettissement à la TVA**

- VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L2121-29
- VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 256, 269, 278 bis, 286
- VU le montant moyen des recettes des années 2021 et 2022 qui dépasse le seuil de tolérance d'exonération de l'assujettissement à la TVA

- CONSIDERANT l'obligation d'assujettissement à la TVA du budget de la Forêt communale

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents ou représentés**

- DECIDE d'assujettir le budget Forêt communale à la TVA à compter du 1er janvier 2023
- PRECISE que ce budget est soumis à la nomenclature M57,
- DIT que les déclarations et les paiements seront trimestriels
- PRECISE que le taux de TVA qui sera appliqué sera le taux réduit de 10 % (taux applicable pour les ventes d'arbres sur pied, de bois de chauffage etc...)
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents comptables nécessaires à cette modification

**4/ Délibération : Echange entre la commune et Monsieur ALLIÈS Anthony**

Directement concerné, Monsieur ALLIÈS Anthony quitte la séance.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29
- VU le plan de division établi par le cabinet de géomètres experts Roque, divisant la parcelle communale cadastrée section B n°833 en deux parcelles cadastrées section B n°887 et n°888.
- VU le plan de division établi par le cabinet de géomètres experts Roque, divisant la parcelle communale cadastrée section B n°783 en trois parcelles cadastrées section B n°889, n°890 et n°891.



- VU le plan de division établi par le cabinet de géomètres experts Roque, divisant la parcelle cadastrée section B n°417, propriété de Monsieur ALLIÈS Anthony, en deux parcelles cadastrées section B n°885 et n°886.

- VU la demande conjointe de la commune et de Monsieur ALLIÈS Anthony d'échanger la parcelle cadastrée section B n°886 contre les parcelles cadastrées section B n°888 et n°890.

- VU la délibération n°2023005 du 3 mars 2023, reçue en préfecture le 10 mars 2023

- CONSIDERANT que cet échange faciliterait l'accès à la propriété de Monsieur ALLIÈS Anthony et permettrait à la commune d'avoir un accès piétonnier à la RD 922.

- CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier l'identité du payeur des frais de notaire

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents ou représentés**

- ANNULE la délibération n°2023005 du 3 mars 2023, reçue en préfecture le 10 mars 2023

- ACCEPTE l'échange des parcelles communales cadastrées section B n°888 d'une superficie de 2 a 04 ca et n°890 d'une superficie de 42 ca contre la parcelle cadastrée section B n°886 d'une superficie de 78 ca, propriété de Monsieur ALLIÈS Anthony.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Me FABRE Michel, notaire à Le Bousquet d'Orb.

## **5/ Délibération : Convention ENEDIS - servitude de passage**

Monsieur le Maire précise que la création de cette ligne ne servira qu'aux éoliennes prévues dans le projet d'extension du Parc de Cap Estève et ne pourra en aucun cas favoriser l'ouverture d'un nouveau secteur éolien.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

- VU le projet d'extension du Parc Eolien de Cap Estève réalisé par Enedis

- VU la création d'une ligne souterraine de 20 000 volts pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique du Parc Eolien de Cap Estève

- VU la nécessité de traverser les parcelles communales cadastrées section D n°74, section AC n°41-42-43-44 et 71 pour enfouir, sur une bande de 3 mètres de large sur 2000 mètres de long, la ligne souterraine, et établir si besoin des bornes de repérage

- CONSIDERANT que ces travaux font partie intégrante du projet

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents ou représentés**

- ACCORDE à ENEDIS les servitudes de passage de la ligne électrique souterraine de 20 000 volts

- ACCEPTE de ne percevoir aucune indemnité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes correspondantes

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire confirme que les gardes champêtres ont été recrutés par la Communauté de Communes. Cependant ils ne pourront pas être opérationnels pour cet été car une formation doit leur être programmée.

Alain LEON confirme que l'ASVP seul ne pourra dresser que des contraventions pour le stationnement, d'où la nécessité de faire tous les agréments nécessaires pour que le champ des applications soit le plus complet possible (divagation des animaux, dépôt sauvage de déchets etc....).

- Monsieur le Maire demande si des remarques particulières ont été formulées à la suite du repas communal du 14 mai à Cambon.

Aucun retour négatif n'a été entendu par les conseillers.

- Monsieur le Maire informe le conseil que le projet de restauration de l'îlot dégradé de Castanet se met en place. La sélection des trois candidats pour assurer la maîtrise d'œuvre se fera le 10 juillet et le 13 septembre leur audition permettra de choisir le candidat le mieux adapté.

Dans la continuité, l'avant-projet sommaire sera établi pour permettre de déposer les dossiers de demande de subvention aux différents organismes concernés.

Quand le projet sera avancé, une réunion d'information sera programmée.

- Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique diligentée par le SIML pour le forage de Fagairolles n'a pas recueilli de remarques particulières des administrés.

- Monsieur le Maire confirme que le récital sur Julien Clerc proposé par Monsieur Jean-Michel Rinaldi est prévu le 22 juillet prochain. Une information par affichage et sur le site de la commune sera mise en place.

- Monsieur Alain LEON souligne que des administrés ont demandé si pendant la période estivale on ne pourrait pas décaler les heures d'extinction de l'éclairage public. Monsieurr ALLIÈS Anthony propose de passer cet été avec les mêmes horaires puisque c'est le premier, et d'attendre le retour en fin d'été pour l'envisager l'été suivant. Monsieur le Maire demande de centraliser toutes les remarques pour faire un bilan en fin de saison et de rectifier si nécessaire pour l'avenir.

- Monsieur Jean-Paul ALLIES soulève le problème des coupes de bois qui ont été accordées à des locataires qui quittent la commune. A l'unanimité, il a été décidé que le départ de la commune annule de fait l'autorisation de la coupe de bois délivrée, que le bois coupé restera la propriété de la commune et ne devra en aucun cas être utilisé en dehors du territoire communal.



passé

# Communal

## ✦ Chemin de Croix

Par Anthony & Dominique Alliès

**C'est un calvaire selon l'expression populaire, un témoignage d'amour selon l'église. Dans ce dossier patrimonial, nous vous proposons un pèlerinage « grandeur nature » à la rencontre des croix de Castanet le Haut.**

### ✦ Étymologie et symbolique générale

Le terme « croix » vient du mot latin « crux » qui a le sens de « poteau », « gibet », voire « potence ». La croix est un emblème en forme d'intersection, formée de deux lignes ou plus. Elle est à la base de tous les symboles d'orientation et réalise l'union des contraires : verticalement elle relie les pôles au plan de l'équateur ; horizontalement elle met en rapport équinoxes et solstices.

Elle est une forme particulière de l'arbre de vie. Comme lui, la croix plante sa base dans le sol et s'élanche vers le ciel. Elle est donc un lien entre la Terre, le monde des humains, et l'univers céleste de Dieu, des dieux.

Pour les alchimistes, la branche verticale, dressée, symbolise le principe masculin et la branche horizontale, couchée, le principe féminin. Leur conjonction est signe de vie.

### ✦ Un peu d'histoire...

Montrer, identifier, se rappeler... Bien avant l'ère chrétienne, les hommes ont utilisé la croix. D'abord comme signe universel de marquage : objet, lieux, chemin, animal, etc...

A partir du VIII<sup>ème</sup> siècle et l'évangélisation des campagnes, des croix se sont dressées. Celles-ci remplacent tout d'abord des bornes qui jalonnent les voies militaires. Elles marquent également les limites, la frontière des grands domaines laïcs ou religieux. Ainsi, pendant la période médiévale, l'érection d'une croix de chemin revêt un caractère pratique voire politique autant que religieux. D'autres calvaires sont également élevés depuis cette époque afin de commémorer un événement, mais aussi afin d'expié un meurtre, un fait inhabituel entachant l'endroit où ils se sont produits. A travers les bois ou les champs, l'image du Christ sanctifie les carrefours et sauvegarde les populations. Héritages des siècles passés, rares sont les bourgades qui en sont dépourvues.

Signe le plus respectable du culte catholique, objet le plus sacré de la religion, les croix sont souvent éloignées des habitations et du village. Parfois même isolées au milieu des champs et donc exposées à d'éventuelles dégradations. Celles-ci ont été nombreuses pendant la période révolutionnaire. Des calvaires furent brisés, parfois même sous l'ordre des autorités. Ainsi, un arrêté départemental officiel daté du 24 brumaire an VI (novembre 1797), publié à la suite de plantations



de croix, stipule que « les agents et adjoints municipaux seront tenus de faire enlever dans la décade de publication du présent arrêté, tous les signes particuliers à un culte quelconque, qui peuvent être fixés ou attachés sur les places et chemins publics, et généralement en quelques lieux que ce soit, de manière à être exposés aux regards des voyeurs ».

Dès le commencement du XIX<sup>ème</sup> siècle, les populations rurales, à la suite du concordat signé en 1801 entre Bonaparte, le premier consul et le pape Pie VII, s'emploient à les relever avec l'accord des autorités. L'emplacement de ces croix sur le territoire communal ne fait l'objet d'aucune réglementation précise. Toutefois, elles ne doivent en aucun cas gêner la circulation. Aussi, c'est dans l'intérieur des cimetières, dans les lieux retirés clos de murs ou de haies et consacrés au culte, que l'on doit seulement planter les croix. Chaque maire désirant ériger un calvaire dans sa commune envoie alors aux autorités préfectorales une demande officielle accompagnée par le plan des lieux concernés. Ce principe est néanmoins progressivement abandonné. La circulaire préfectorale précise également que la « croix de chemin ne doit pas être exposée sans précaution ». Généralement, les croix de chemin sont entourées d'arbres, ceux-ci font office de protection lors du passage des bestiaux qui pourraient éventuellement endommager le calvaire. La croix occupe alors le centre d'un espace délimité, un enclos sacré, une petite cathédrale de végétation. Celle-ci est placée dans la plupart des cas sur un talus surplombant la route ou sur une hauteur, en des endroits bien visibles des passants, des villageois travaillant aux champs.

Au cours de cette période concordataire, de nombreuses croix de chemin aux multiples aspects sont donc érigées. Se multiplient ainsi les signes religieux dans le paysage des campagnes. Après le vote de la loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905, l'érection d'un calvaire sur le territoire communal et paroissial n'est réalisable qu'avec l'accord préalable du maire et des autorités préfectorales.

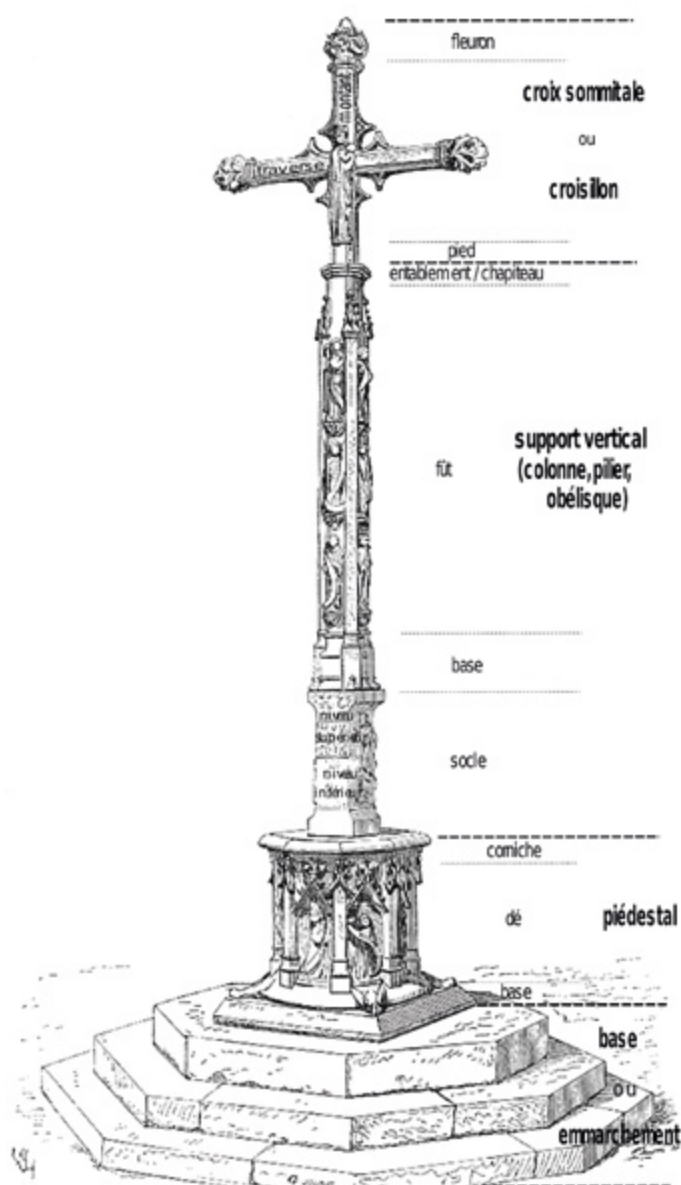
### ✦ **Éléments architecturaux d'une croix**

Les croix sont de formes, de tailles et de matières variées : bois, granite, fonte, fer forgé ou en ciment depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Les historiens de l'art identifient un certain nombre d'éléments caractéristiques que l'on retrouve de façon quasi générique dans toutes les croix dites « monumentales » (croix de chemins, croix de missions...), avec aussi quelques différences notables, soit de bas en haut :

- Un soubassement formant une base simple ou

un emmarchement qui souligne la monumentalité de la croix (podium à plusieurs degrés, formé de quelques marches très larges, ou étendues sur le périmètre complet du soubassement)

- Un piédestal monolithe ou appareillé, composé d'une base moulurée, d'un dé et d'une corniche. Il comporte parfois un texte (épigraphe).
- Un support vertical ou montant (colonne, pilier, fût tronconique, obélisque). Ce montant peut être composé d'un socle, d'une base, d'un fût, d'un entablement ou d'un chapiteau.
- Une croix sommitale nue ou ornementée, appelée aussi croisillon. Selon leurs formes, on distingue la croix stèle, croix discoïdale, pattée, tréflée, florencée, cerclée, quadrilobée, losangique, en raquette, aux bras déliés, en tau, à double traverse...
- Les inscriptions (avec dates, nom des commanditaires, ateliers et sculpteurs, dédicaces, formules de protection ou de dévotion). Le plus souvent portées sur le socle, dans un champ délimité parfois appelé « table », mais aussi sur





d'autres parties (montant, croisillon).

- Accessoires des croix : pierres ou tables des morts (« croix reposoirs » avec une dalle assez large (le reposoir) sur laquelle on posait le cercueil pour l'exposer ou le temps d'une pause pour les porteurs de bière), pupitres, bénitiers, porte-cierges, girouettes et cadrans solaires, indicateurs de direction, blasons des donateurs. Les croix de fer forgé, réalisées le plus souvent par le forgeron et le maréchal-ferrant du village, constituent souvent de véritables œuvres d'art populaire. Leur ornementation généralement très sobre agrémentée de volutes, losanges, trèfles, cœurs, piques, larmes, lancettes ou fleurs de lys pouvait varier selon l'inspiration de l'artisan et les styles locaux ou régionaux en usage.

### ✦ Une grande diversité...

Tout au long des chemins, les croix sont autant de signes et de guides qui témoignent de l'impact de la christianisation et de la ferveur de la foi chrétienne. D'une grande diversité, elles ont une utilité bien précise et souvent spécifique. Elles ont généralement été érigées par des particuliers en témoignage de leur dévotion ou pour commémorer un événement et sont souvent ornées d'un symbole chrétien comme « une couronne d'épines » ou portent une représentation du Christ crucifié.

Lorsque la croix est élevée, elle est bénie et fait généralement l'objet d'un culte : on y faisait le plus souvent des processions, mais pour les croix éloignées des bourgs ou dans des hameaux isolés, les manifestations étaient beaucoup plus humbles : les bergères allant aux champs accrochaient au fût de la croix un rameau de genêt, ou déposaient un bouquet de fleurs, à moins que ce ne soit l'œuvre d'un passant.

### ✦ Plusieurs sortes de croix jalonnent nos déplacements, notre environnement. En voici les plus courantes :

**Les croix de chemins** agrémentent les bourgs, les hameaux et les villes, ainsi que les routes et symbolisent la foi de la communauté. Elles sont de formes, de tailles et de matières variées. Elles se multiplient à partir de 1095, date à laquelle le droit d'asile est étendu aux croix de chemins qui ont, alors, un double rôle de guide et de protection.

Symbole chrétien dû à la volonté publique des communautés ou celle des familles, nombreuses sont celles qui ont été érigées à la suite d'une initiative privée, souvent par des particuliers aisés qui voulaient à la fois affirmer sa foi, protéger les siens, obtenir une faveur ou en signe de reconnaissance pour un bienfait obtenu.

Aux croix en bois, qu'on remplaçait pieusement lorsqu'elles tombaient, ont succédé des croix en pierre, œuvres de tailleurs de pierre. Ces artisans ont pu, grâce aux libéralités d'un riche propriétaire, assurer une meilleure longévité à ces fragiles témoins de la piété des campagnes.

**Les croix de carrefour**, implantées à la croisée des chemins, guident et rassurent le voyageur. C'est une sorte de panneau indicateur. Et par temps de neige, la croix continue d'indiquer l'intersection. Certaines servent de pauses pendant des processions où le curé en tête, muni en plus d'une croix processionnelle, s'arrête bénir les prés et les champs, appelant de bonnes récoltes. Ainsi la croix des rameaux voyait chaque année une procession très importante jusqu'à elle où l'on bénissait le buis. Bon nombre d'entre elles sont aussi des croix sur la voie des morts : de la maison du défunt à l'église, le convoi funéraire s'arrêtait à toutes les croix pour réciter quelques prières et permettait une pause aux porteurs de la bière.

**Les croix de dévotions**, ou de protection étaient installées à la demande d'un propriétaire sur le mur ou le toit d'une maison. C'était la manifestation d'une grande dévotion mais aussi une demande de protection. Dans le même esprit on trouve aussi des statuette de la Vierge au dessus des portes d'entrée.

*Croix de dévotion sculptée sur un pilier de la ferme de l'Espinouse*



**Les croix de cimetières**, dites croix Hosannières (parce qu'en ce lieu on y bénissait les rameaux en chantant l'Hosanna), sont généralement assez ouvragées ainsi que certaines croix funéraires réemployées quelquefois en croix de chemin.

Implantées à l'entrée, au centre ou au fond d'une allée, elles sont le signe d'Espérance chrétienne. Les croyants devaient se signer en passant devant, pouvaient y trouver protection, y apporter des offrandes et servaient aussi lors des processions.

Les croix de cimetière étaient la dernière station du défunt avant son ensevelissement. Parfois, une grande pierre est placée à sa base : appelée « table » ou « banc des morts », « pierre des trépassés », on y posait le cercueil avant la mise en terre.

**Les croix de pèlerinages** jalonnent les sentiers conduisant aux chapelles et ermitages. Le plus souvent, elles ne marquent pas une étape sur un trajet mais rappellent le pèlerinage du donateur, comme par exemple les croix à coquille sur les chemins de Compostelle.



*Croix à coquille de Sayret sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle*

**Les croix de Mission** sont érigées à la suite de la Mission évangélique d'un prédicateur extérieur de la paroisse. Des prêtres missionnaires parcouraient les communes pour entretenir et stimuler la foi des fidèles et à la fin de leur mission, ils érigeaient des croix pour signaler leur passage. Ces dernières sont souvent implantées sur les hauteurs dominant les bourgs et villages. En général elles portent une inscription (celle du prédicateur) et la date de cette mission.

**Les croix de Rogations** sont celles où l'on se rendait pour la bénédiction de la terre et des récoltes, les trois jours avant l'Ascension. Les Rogations, pratique bien oubliée mais essentielle en milieu rural, constituaient une fête liturgique s'échelonnant sur trois jours, du lundi au mercredi

précédant l'Ascension. Curé en tête, la procession des paroissiens traversait le terroir de part en part, s'arrêtant aux croix pour bénir les prés et les champs. Chaque journée était consacrée, en principe, à la bénédiction d'un type particulier de culture : prés, champs, vignes ou quelques autres cultures secondaires. Le but était évidemment de garantir, par des prières adéquates, la prospérité de la communauté villageoise en immunisant ses diverses productions contre les attaques des forces obscures. C'est pourquoi il importait aux paysans de disposer des croix aux endroits stratégiques, certes au bord des chemins, mais donnant sur les prés et les cultures.

**Les croix mémoriales** sont des témoins. C'est ainsi pour le lieu d'une mort brutale.

**Les croix de Jubilé** sont érigées les années déclarées saintes, par exemple tous les 25 ans, ou les années en 33-34 (âge du Christ).

**Les croix de limites**, comme les menhirs avant elles, servent de bornes et matérialisent les limites religieuses ou profanes.

**Les croix sommitales** sont généralement de construction très simple, en bois ou en métal, placée sur un point culminant, souvent un sommet difficile d'accès. Certaines visent à christianiser le lieu, d'autres servent aussi à marquer une frontière.

Souvent, fixée à la croix ou à proximité, une boîte abrite le livre ou le carnet de la croix. Répertoire météorologique et poétique, il nous donne un inventaire des passages au sommet. Il est également un recueil de confidences et un moyen de communication privilégié car il offre la possibilité de se confier, de mettre des mots sur certaines souffrances et de se décharger.



*Croix Sommitale du Mont Marcou en 1966*



## † De nos jours

Témoins de notre passé, les croix font partie de notre patrimoine. Elles nous concernent tous, croyants ou non croyants. C'est un héritage communal que tout un chacun tient à protéger. Effectivement, ce petit patrimoine local, en particulier les croix de fer ouvragées par les artisans ferronniers, se doit d'être préservé. Des restaurations ont lieu ponctuellement, mais ces traces du passé sont menacées par les outrages du temps.

À Castanet le Haut, ce n'est pas moins de 39 croix que nous avons recensées sur l'ensemble du territoire communal. Une véritable richesse historique et architecturale à qui nous avons souhaité rendre la parole pour qu'elle ne tombe pas, au fil du temps, dans l'oubli.

Raconter son histoire, rappeler sa signification peut conduire à considérer, d'un regard neuf, cet héritage riche de sens. Les anciens retrouveront avec plaisir des souvenirs d'antan, témoins d'un passé rural qui parle toujours au cœur. Les plus jeunes auront peut-être la curiosité d'aller le découvrir au détour d'une promenade dans notre belle contrée.

Sources : Wikipédia, Histoire des Croix par Andrée Sapin-Coquard, Louis Paris, Guy Thomas, Recherches personnelles et infos glanées ici et là.



Photo d'archive de l'ancienne croix de Mounis transmise par Louis Paris date des années 30. Elle a été prise par Louis Bouisset. Figure de gauche à droite : Reine Bouisset, Denise Lacoste (épouse de Louis Bouisset, qui a été institutrice à St-Amans de Mounis) et Marie Bouisset (la soeur de Reine).

## Voici les 39 croix présentes sur la commune de Castanet le Haut et les modestes connaissances que nous en avons !

Malgré nos nombreuses recherches, ce grand nombre de croix répertoriées sur la commune n'est pas pour autant exhaustif. Il correspond à un recensement à l'instant T, qui ne prend pas en compte la disparition de certaines d'entre elles, comme par exemple la croix du Péras, bien ancrée dans le souvenir des anciens (et citée dans la liste du diocèse de l'Hérault) mais dont nous n'avons plus trace sur le terrain.

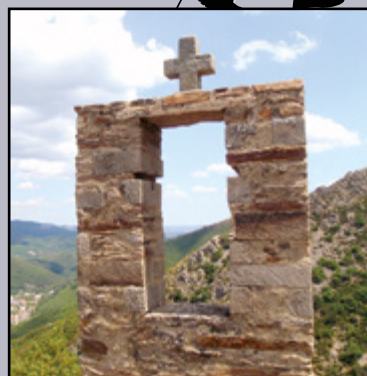
D'autre part, les renseignements récoltés auprès des uns et des autres sont, à l'évidence, incomplets, de même que lorsqu'il n'y a pas de date sur les croix ou que les gravures sont partiellement effacées. Nous adressons nos remerciements à toutes celles et ceux à qui nous avons sollicité la mémoire. Cette mémoire collective qui, hélas, se dilue dans le temps...

Ce chemin de croix est donc peut-être l'occasion d'ouvrir le dialogue et d'échanger nos connaissances.

Alors à vous d'écrire la suite...



**1 - Croix de Saint-Eutrope.**  
Croix en bois, dressée sur le piton rocheux près de la chapelle. Elle est visible depuis la vallée de la Mare.



**2 - Croix du clocher de Saint-Eutrope.**  
Petite croix en pierre qui surmonte le clocher de la chapelle.

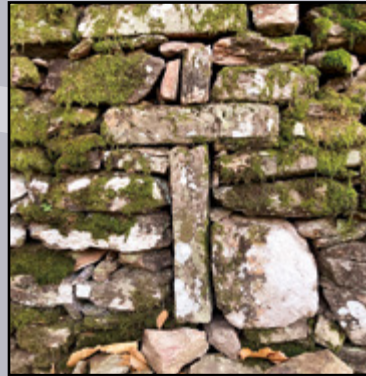


**3 - Croix de l'ancien chemin du Nougayrol à Andabre n°1.** Croix en pierre, incrustée dans le mur. Le chemin de pèlerinage de St Jacques de Compostelle passe devant.





**4 - Croix de l'ancien chemin du Nougayrol à Andabre n°2.**  
Croix en pierre, incrustée dans le mur. Le chemin de pèlerinage de St Jacques de Compostelle passe devant.



**5 - Croix de l'ancien chemin du Nougayrol à Andabre n°3.**  
Croix en pierre, incrustée dans le mur. Le chemin de pèlerinage de St Jacques de Compostelle passe devant.



**6 - Croix du Nougayrol.**  
Croix en fer avec socle en pierre taillée, sur le rocher face au hameau. Don de Mr Alban Jalabert à son retour de prisonnier en 1919.



**15 - Croix de la Lauze.** Croix en fer avec socle en pierre, sur le chemin de la Paro (Parran si l'on emploie l'orthographe occitane « correcte »). Un temps disparue, elle a été restaurée et remise en place par la commune en 2014.



**14 - Croix de Sayret.**  
Croix en pierre de taille, en bord de piste du Prat de Cèbe à Castanet. Datée de 1792, elle présente une sculpture de coquille sur sa face arrière. Le chemin de pèlerinage de St Jacques de Compostelle passe devant.



**16 - Croix du col du Plo.** Croix en fer avec socle en pierre taillée, nommée la croix du Saint-Esprit, située près de l'embranchement du chemin de Moulières et de l'ancien chemin de Castanet à Pabo.



**18 - Croix du Moulin d'Olique.**  
Petite croix en fer avec socle en pierre taillée, située peu avant le pont d'Olique, en souvenir des enfants de la famille Boudet qui occupait les lieux à l'époque. Auguste âgé de 8 ans et Valérie âgée de 15 ans, décédés en 1923. Cette croix a malheureusement disparu assez récemment...

**17 - Croix de Pabo (Pabau).**  
Croix en pierre de taille, construite et offerte par des carriers qui taillaient la pierre au dessus du hameau au 19ème siècle. Elle semble être datée de 1880 (gravure très altérée).



**19 - Croix de Delmas.**  
Petite croix en fer, en bord de route peu après le Péras, en mémoire de Louis Delmas, de Brusque, décédé accidentellement en ce lieu le 7 septembre 1925, à l'âge de 68 ans.





**7 - Croix de la place de Castanet.**  
Imposante croix en fer, avec socle et pilier en pierre de taille. Elle est datée de 1835.



**9 - Croix en montant à l'église Notre-Dame.**  
Croix en fer avec socle en pierre taillée, située à l'intersection de la rue du Château et de la rue du Porche.



**8 - Croix de l'ancienne mairie de Castanet.**  
Croix en fer, avec socle et pilier en pierre de taille. La date 1961 est celle de sa restauration, elle existait en 1820 et était au centre de la placette.



**10 - Croix de l'église Notre-Dame.**  
Imposante croix de mission, datée du 4 mai 1890. Il est inscrit qu'à cette date, Joseph Motet est le curé de la paroisse de Castanet et Etienne Pons le maire.



**13 - Croix de l'Arénas.**  
Croix en pierre de taille, tout près de la bergerie Aubagnac à l'Arénas, datée de 1826, suivie d'un A (peut être Aubagnac).



**12 - Croix du Mas de l'Eglise.**  
Croix en fer avec socle en pierre taillée, construite en 1926 par l'Abbé Cahuzac et l'enfant de chœur Thomas Eugène.

**11 - Croix du cimetière de Castanet.**  
Croix en pierre de taille, située au centre du cimetière du bas.



**20 - Croix de Calvet.**  
Croix en fer avec socle en pierre taillée, près de la maison du Bessou à l'intérieur du virage, en souvenir de Paul Calvet, roulier de Boissezon, décédé ici le 6 mars 1867 à l'âge de 38 ans.



**21 - Croix de Bouisset.**  
Croix en pierre avec soubassement, au dessus du hameau de la Croix de Mounis, datée de 1859, dressée pour rappeler l'accident mortel de Jacques Bouisset, survenu à cet endroit.







**22 - Croix de Mounis.**

Imposante croix en ciment, érigée au col en 1953 et bénite par l'Abbé Jules Duplan, curé de la paroisse de St Amans de Mounis. Dans son socle, une bouteille contient la liste des donateurs pour sa construction. Il y avait autrefois une petite croix en bois.



**24 - Croix de St Amans de Mounis.**

Croix en fer avec pilier en pierre taillée et imposant soubassement en ciment présentant une alcôve dans laquelle trône la Vierge Marie, à l'embranchement de la route de St Amans. Construite en 1951 pour le jubilé de St-Amans (l'église a été reconstruite en 1851 à la place d'une église romane menaçant ruine).



**23 - Croix de l'ancien four à chaux.**  
Croix en fer avec socle en pierre taillée, à l'embranchement des routes de Lacauze et de Brusque.



**33 - Croix de Fagairolles.**  
Croix en fer avec socle en ciment, à l'entrée du hameau. Elle provient d'une tombe de Saint-Amans et a été placée là par l'Abbé Duplan.



**32 - Croix de la Baraquette.**  
Croix en fer avec socle en ciment, face au lavoir du hameau. Datée de 1949, elle provient d'une tombe de Saint-Amans de Mounis et a été installée par l'Abbé Duplan.



**34 - Croix de Lorraine du pont de la Mouline.**  
Grande croix de Lorraine en fer, qui marque les combats entre le Corps Franc de la Montagne Noire et une colonne allemande, le 23 août 1944 où 9 maquisards perdirent la vie.



**36 - Croix de Ginestet.**  
Croix en fer avec socle en pierre taillée, en souvenir de Emilien Gayraud, militaire en garnison à Castres, décédé le 2 avril 1891, à l'âge de 23 ans.

**35 - Croix de Lorraine du pont de la Mouline.**  
Croix de Lorraine, en fer, sur le parapet du pont de la Mouline.



**37 - Croix du Prat de Cèbe.**  
Petite croix en fer avec socle en pierre taillée, en souvenir de Basile Gayraud, né le 19 décembre 1823 et décédé le 7 novembre 1903 à 80 ans, sur le chemin vicinal de Castanet à Ginestet vers les 10 heures du matin.





**25 - Croix du clocher de St Amans de Mounis.**

*Croix en pierre de taille surmontant le clocher de l'église de St Amans de Mounis.*



**27 - Croix du cimetière de St Amans de Mounis.**  
*Croix en fer, à l'angle du mur de l'entrée du cimetière de St Amans.*



**26 - Croix du presbytère de St Amans de Mounis.**

*Croix en fer avec socle en pierre taillée, devant le presbytère de St Amans de Mounis.*



**31 - Croix de la route du Fau.**

*Croix en fer avec socle en pierre taillée. Historiquement placée en bord de route peu avant le Fau, elle a été restaurée et réimplantée en face de son emplacement ancestral en 2023 par la commune.*



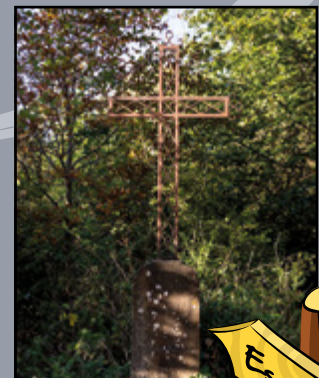
**30 - Croix de l'embranchement du Fau.**

*Croix en fer avec pilier et socle en pierre taillée, réalisée par Madame de Fontenay à la fin du 19ème siècle, épouse de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de Montpellier. Elle venait en carrosse dans son château, « le Castel », situé sur l'actuel chemin du Noyer, au Fau.*



**29 - Croix du Causse.**

*Croix en fer avec soubassement en pierre taillée, érigée sur un bloc de calcaire affleurant. Elle est située sur l'ancien chemin (aujourd'hui disparu) qui reliait le Fau à St Amans de Mounis.*



**38 - Croix de l'Espadan.**

*Vieille croix en bois située sur l'Espinouze, en bordure du chemin de l'Espadan. On la nomme aussi « Croix de l'Espinouze »*

**39 - Croix de la ferme de l'Espinouze.**

*Croix en fer, en bord de route à l'entrée de la ferme.*





# Sylvette Bédrines Brustier à la recherche de la vérité !

par Dominique Alliès.

**Pour aborder cette sémantique du sens de la vie, Sylvette Bédrines Brustier s'est toujours efforcée de trouver des réponses aux questionnements et aux épreuves qui ont jalonné son existence. Portrait d'une femme de conviction, cultivée, sensible, entrée au fil du temps en résilience, qui a pour devise : « aider et aimer son prochain ».**

Dans son cheminement personnel, une chose est sûre, Sylvette est très attachée à ses racines. Ses origines prennent véritablement pied sur la commune de Castanet-le-Haut, à Pabo.

Au commencement de son histoire, apparaissent ses parents. Son papa, Maurice Bédrines travaille le vignoble familial avec son père à Magalas où ils sont implantés.

Sa maman, Jeannette Alliès, est une fille du cru : sa mère Hélène habite aux Sauzes, c'est la nièce d'Henriette du Péras. Elle a de la parentèle aux Thioys et aux Vidals, des hameaux rattachés à Lacaune : Berthe, Aimé, Jeanine... qui, d'ailleurs, plus tard viendront s'installer à Pabo.

Les deux jeunes gens se sont connus lors des vendanges à Magalas, dans la propriété du père de Maurice. Ils se marient et donne naissance à une première fille prénommée Ginette. En ce 23 août 1944, Jeannette accouchera seule en plein combat du pont de la Mouline, suivi de la débâcle Allemande. Hélas, le bébé décède à 1 1/2 an. Sylvette s'annonce deux ans plus tard.

« On ne parlait jamais de la mort de ma petite sœur. Mais, toute jeune déjà, j'avais l'impression d'être une enfant de substitution. On ne m'accordait que peu d'attention, pas ou prou d'affection. Et cela s'est vérifié quand Guy, mon frère handicapé, est venu au monde, mobilisant tout l'amour de ma mère. Puis j'ai été envoyée chez les religieuses pour suivre ma scolarité... J'en suis sortie totalement athée, tellement elles étaient dures et sans pitié », explique-t-elle.





De Magalas, les Bédriens mettront le cap sur Pabo dans la maison des grands-parents : Edouard et Hélène. Plus tard, sa maman achètera un café à Blagnac où la famille ira s'installer. C'est là que, contre toute attente, la jeune femme rencontre un homme brillant en la personne de Jacques Brustier. Il devient son mari devant Dieu et devant les hommes. Un mariage à l'église qui, sans le savoir vraiment, lui permet de se réconcilier avec la religion. D'autant que deux beaux garçons viendront les combler : Philippe et Pierre. Jacques et Sylvette travaillent ensemble pendant 30 ans, dans le cabinet d'avocat qu'ils ont créé. Et, très souvent Sylvette revient au pays.

À l'heure de la retraite, elle renoue progressivement avec son passé et décide d'habiter définitivement cette demeure qu'elle a fait agrandir et embellir.

« Qui cherche la vérité cherche Dieu, qu'on en soit conscient ou non », écrit Edith Stein juive allemande convertie au catholicisme. Sylvette, elle, la cherche au travers de ses nombreux voyages en Terre Sainte à partir de 1993 : Israël, Syrie, Liban, Jordanie, Egypte... où à l'époque,

on circulait encore en toute sécurité. Elle est alors gagnée par le plaisir de la découverte. « Là mon engagement chrétien est devenu une évidence. Au point de m'investir au sein de la paroisse et de devenir sacristine. Ainsi, j'ai pris la suite de Marthe Pidet (qui s'est occupée de l'église avec une grande dévotion durant de nombreuses années) pour organiser les messes et les cérémonies diverses, très à l'écoute des desideratas de chacun. Je veille aussi à la bonne tenue du pèlerinage de St Eutrope. Hélas, à cause de la maladie, je perds souvent l'équilibre et je pense que, cette année, aura été ma dernière montée car le chemin est assez difficile ».

Enfin, modeste, elle ne s'attardera pas trop sur son implication, durant de nombreuses années, au sein de l'ASL où elle a fait partie des bénévoles qui donnent sans compter pour la réussite des fêtes et autres manifestations.

**Une bien belle personne en vérité et qui détient, de par ses expériences passées, le sens du contact et du respect d'autrui.**



# 'écoles de Pabo de Plaisance

## Des nouvelles des 2 écoles par Gaëlle Monti.

Cette nouvelle rentrée scolaire s'est très bien déroulée.

L'école de Pabo a accueilli 17 élèves répartis de la Petite Section au CP et l'école de Plaisance a accueilli 18 élèves du CP au CM2.

La rentrée des petits s'est faite avec succès, accompagnée par la très grande bienveillance des plus grands.

À Pabo, les élèves ont pu découvrir un espace sieste totalement réhabilité, pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants (voir page 4).



## Petit retour sur l'année dernière :

- Les enfants des deux écoles ont fait pousser des aromates à l'école pendant l'année. Ils les ont ensuite mis dans des pots, décorés par leur soin. La vente de ces pots, organisé par l'APE, a permis aux coopératives scolaires de participer au financement de la sortie de fin d'année (avec l'aide de l'APE et des 3 mairies du RPI).





- La sortie de fin d'année a eu lieu à la cité des insectes à Micropolis.

Journée bien remplie pour les enfants des écoles du RPI avec des visites guidées dans la cité, des ateliers animés, et des déambulations sur le site. Les enfants garderont un bon souvenir de cette journée, surtout du pique-nique pour les plus petits !



- Enfin, les élèves de Pabo et de Plaisance ont réalisé une exposition sur leur travail et les projets faits pendant l'année 2022-2023. Cette manifestation s'est déroulée à la salle communale de Rosis et a rencontré un très grand succès. Elle s'est poursuivie par la kermesse organisée par l'Association des Parents d'élèves.

Un nouveau projet photo intitulé « Souvenirs d'école, le temps qui passe » sera proposé aux élèves des deux écoles cette année.





## Minute Papillon ! Arrêtons nous un instant sur le parpalhon

**Qui ne connaît pas cette phrase : « Arrête de papillonner, fais quelque chose ! » ? Et pourtant, il s'agit là d'une grosse erreur de langage. En effet, les papillons sont des travailleurs mal connus, ils ne se posent que très rarement car ils sont un peu lourds et donc ils vont de fleur en fleur et butinent tout en battant des ailes ! Et par cette action : ils pollinisent de manière aussi efficace qu'une abeille !**

On estime qu'il existe environ 100 000 espèces différentes de papillons en France métropolitaine (diurne et nocturne). Avec environ 440 espèces qui sont endémiques (spécifiques à certains lieux, souvent les parcs naturels et zones protégées). Leur durée de vie varie mais n'est jamais très longue. Les espèces de petite taille sont celles qui vivent le moins longtemps, à peine quelques jours. Mais d'autres espèces peuvent tenir bien plus. C'est notamment le cas du papillon citron qui hiberne sous forme de chrysalide tout l'hiver !

Le cycle de vie de ces insectes est toujours magique à observer : d'abord œuf, il se transforme en chenille, puis en chrysalide, avant de terminer papillon.

Chaque espèce a besoin d'une plante hôte spécifique pour vivre et réaliser son cycle de vie. Par exemple la pyrale, originaire d'Orient (si dévastatrice soit elle !) s'est adaptée à notre continent car elle y a trouvé sa plante hôte : le buis. Plante hôte certes différente de chez elle mais qui convient parfaitement à son développement ! Observez : elle ne s'attaque qu'à très peu d'autres plantes. À chaque espèce de papillon sa famille de plante !



### Le saviez vous ?

- Pour voler, le papillon capte les rayons du soleil pour se réchauffer. En effet, ils sont ectothermes : ce sont des animaux à sang froid qui dépendent des échanges thermiques avec leur environnement pour réguler leur température corporelle et pouvoir voler. Si la température est trop basse, ils en sont incapables !
- La vitesse moyenne de vol d'un papillon est de 25 km/h.
- Le papillon fait partie intégrante de la chaîne alimentaire, c'est un insecte et beaucoup d'oiseaux se nourrissent de ses chenilles et du papillon lui même !
- Si la grande majorité des papillons sont autochtones c'est-à-dire qu'ils naissent, se reproduisent et vivent toute leur vie au même endroit, certaines espèces sont migratrices (jusqu'à 5000 km!)

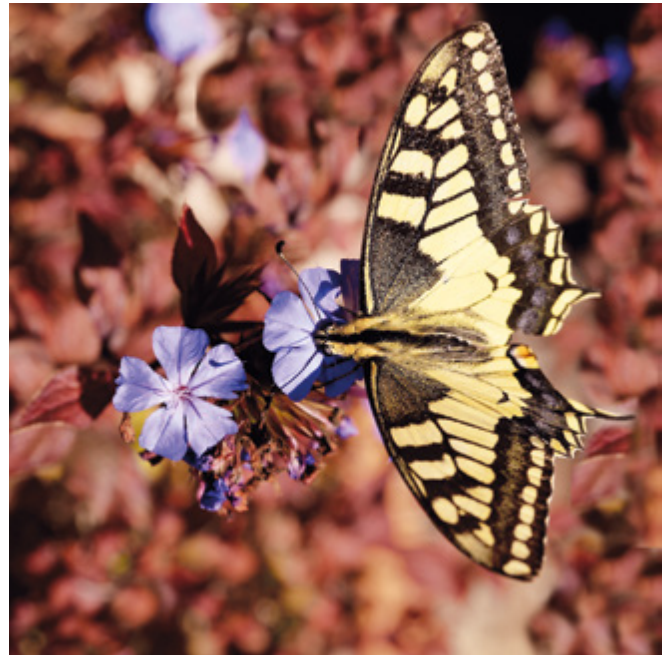






## Focus sur le majestueux MACHAON

- Je suis le plus grand d'Europe : je mesure de 3 à 9 cm !
- Mon surnom, « grand porte queue », provient de la prolongation de mes ailes en une extrémité plus fine avec une tache rouge entre les deux facilement repérable.
- La durée de mon cycle de vie : de 8 à 10 mois. Je peux passer l'hiver sous forme de chrysalide (accroché à une tige de fenouil sauvage par exemple) mais sous ma forme finale de papillon je ne vis que quelques semaines.
- Quand m'observer : j'ai 2 cycles de ponte, sous ma forme de papillon vous pouvez m'observer d'avril à mai et d'août à septembre mais uniquement de jour (je suis un diurne).
- Lorsque vous me voyez sous la forme d'un papillon : je suis sur ma fin de vie ! Si mes ailes sont jaunes, je viens de sortir de ma chrysalide. En vieillissant, je perds de mon éclat et je grisonne. Je suis un peu comme vous :)
- Ma plante hôte : les ombellifères (carottes sauvage ou de jardin, fenouils sauvage ou de jardin, persil).
- Ma chenille se nourrit uniquement du feuillage !
- Si vous me voyez au sol, ou sur du bois, ou sur une zone terreuse humide, c'est normal : j'y trouve un certain nombre de minéraux dont j'ai également besoin pour vivre.
- Merci de ne pas me confondre avec l'Hospiton de Corse qui a sa « queue » beaucoup plus petite ou le Flambé qui lui est facilement reconnaissable car il a 6 rayures noires disposées en éventail.
- Mon statut de protection : non concerné, attention pour l'instant !



### Comment agir pour faciliter notre venue :

- **N'hésitez pas à laisser des bandes enherbées sauvages dans votre jardin**
- **Proscrivez les produits chimiques (ils tuent certains ravageurs mais nous tuent aussi et pire les oiseaux qui nous mangent !)**
- **Aménagez votre jardin/balcon avec des plantes hôtes et des plantes mellifères (liste ci-dessous) à étalement annuel afin que les papillons volant en mars comme ceux en octobre puissent se nourrir**
- **Aménagez un petit point d'eau**
- **Remplacez le gazon par une prairie fleurie adaptée au climat**
- **Laissez quelques fruits tombés du verger à terre, certains papillons se nourrissent du sucre des fruits en décomposition**
- **Délaissez les plantes exotiques au profit des espèces locales**



#### PLANTES NECTARIFÈRES (hors jachères fleurie) :

Abélia (arbuste) +++ • Achillée millefeuille •  
Aubépine • Baguenaudier • Lavande +++ •  
Lavatère • Lierre grimpant +++ • Lilas • Lotier  
corniculé • Luzerne cultivée • Menthe •  
Monarde • Monnaie du pape • Nepeta +++  
• Origan +++ • Phlox • Pied d'Alouette •  
Romarin • Saponaire officinale • Sauge  
officinale • Serpolet • Spirée sp. • Thym +++ •  
Valériane +++ • Violette





# AUGE & BURGAT

BEDARIEUX - MAGALAS - LAMALOU

Didier AUGE, Géraldine et Laurent BURGAT /

Agents généraux Axa France

6 square Robert Schuman

34600 Bédarieux

Tel 04 67 95 09 05

N° orias Didier AUGE 07 013 115

N° orias Géraldine BURGAT 07 012 657

N° orias Laurent BURGAT 12 066 036



réinventons / notre métier

Photographie • Site web • Graphisme

Une agence de communication présente sur la commune pour personnaliser votre publicité, sur tous supports, papier ou numérique...

Yves : 07.72.13.00.69 • Sandrine : 06.456.451.55

# YSoweb



**GAEC DU BASSET**  
PRODUITS FERMISERS

Lieu dit Le Basset  
34610 Castanet le Haut

TEL: 0677159417  
gaecdubasset@yahoo.fr

Toutes mes solutions à la maison du menuisier




Standard - Sur mesure - Rénovation

**L'ESPACE** *intégré*

0467231990  
82, Avenue Jean Jaurès - 34600 BÉDARIEUX



**L'activité de cani-marche est réalisable TOUTE L'ANNÉE !**

La Baraquette  
34610  
Castanet le Haut

Portable : 06 72 18 19 55  
Mail : baraquahusky@gmail.com

Retrouvez-nous sur 

**L'ESPACE** *intégré*

Salle d'exposition

Serge GUERRERO  
Concepteur en agencement

30 ans d'expérience à votre service




# VIDAL Frères

Maçonnerie générale, charpente couverture, ravalement de façade, isolation

81230 Lacaune  
Tel : 05 63 37 01 02 / 06 71 91 27 75  
Site web : www.maconnerie-vidal.fr






# Carnet d'adresses

## URGENCES

### SDIS34 Pompiers

Centre de Saint Gervais sur Mare  
Tél. : 04 67 23 61 07



### Électricité

ENEDIS : 09 72 67 50 34

### Eau

Syndicat Intercommunal Mare Et Libron  
Tél : 04 67 23 60 40 - Fax : 04 67 23 60 40

## GENDARMERIE

**St-Gervais-sur-Mare**  
Tous les mardis matin

## Services de PROXIMITÉ

### Epicier :

Jean-Luc SAUMADE :

Jeu. 11h30 à Castanet puis à 12h30 à Pabo

### Boulangers :

Viennoiserie BELLOUBET :

Vend. 11h15 à Castanet puis à 11h45 à Pabo

## DÉCHÈTERIE - ENCOMBRANTS

### Déchèteries :

Saint Étienne d'Estréchoux : 04.67.23.76.66

Lacaune : 05.63.74.15.64

La Salvetat : 04.67.97.08.25

### Encombrants :

Récupérez et remplissez une feuille de demande de passage à la mairie ou imprimez la à partir du site [castanetlehaut.fr](http://castanetlehaut.fr). La collecte des encombrants passera selon le calendrier suivant (à récupérer en mairie ou sur le site) :

## SANTÉ

### Maison de Santé Pluridisciplinaire de St Gervais sur Mare

**Secrétariat Médecins** : 04 67 23 60 51

- Dr Renaud MAUREL
- Dr Chloé LOEFFLER

**Cabinet infirmier :**

**Mme Karine MARQUEZ** : 06 32 21 88 12

**ASALÉE** : 07 54 37 47 73

**M Grégory CNIGNIET** : 06 27 74 03 41

**Cabinet kinésithérapeute ostéopathe** : 04 67 95 40 44

**Dentiste** • M Bruno BALME BERGER : 04 67 95 66 11

**Sage-femme** • Mme Agnès COUPIAC : 06 80 24 61 37

### Agence Départementale de Bédarieux

**Assistants sociaux du secteur**

sur rendez-vous au 04-67-67-47-10.

Mme DURAND Stéphanie et Mme CRIADO Karine

## PHARMACIE

**St Gervais sur Mare** : 04.67.23.60.42  
**Murat sur Vèbre** : 05.63.37.41.10

## ÉCOLES

**PABO** : 04.67.23.66.87

**PLAISANCE** : 04.67.23.64.08

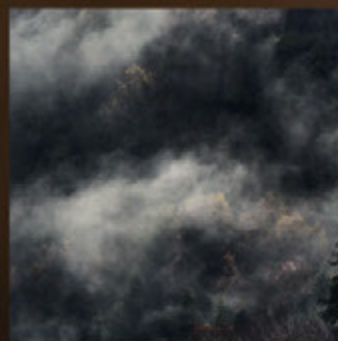
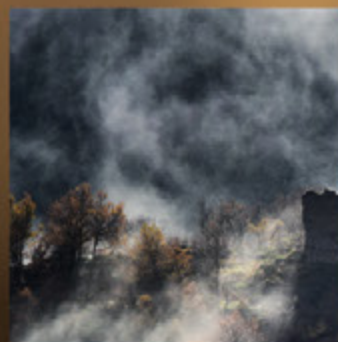
**Horaires Ouverture • Année 2022-2023**

**Accueil périscolaire** : 8h15 - 8h35 • 16h30 - 17h

**Accueil scolaire** : 8h45 - 12h05 • 13h50 - 16h30

L'école ouvre ses portes 10mn avant le début des cours.





# Reflets

Bulletin municipal n° 60 de la commune de Castanet le Haut, imprimé par nos soins à 250 exemplaires, sur du papier issu de forêts gérées durablement. PEFC



Directeur de la publication : **Max Allies** - Responsable de la communication : **Anthony Allies**  
Coordination éditoriale : **Florence Bousquet** - Conception Graphique : **Ysoweb - 07.72.13.00.69**  
Contact Mairie : **04.67.23.60.49** - Mail : **castanetlehaut@orange.fr**  
Equipe rédactionnelle : **Max Allies, Anthony Allies, Dominique Allies, Florence Bousquet**  
Rédaction des comptes rendus de conseils municipaux : **Sylvie Aubagnac**

Crédits photographiques : • couverture : **Anthony Allies, Yves Peyrot, D.R.** • pages internes : **Anthony Allies : P3, P7, P8, P10, P11, P19, P20, P21, P22, P23, P24, P25, P28, P29, Charles Allies : P20, Henri Allies : P13, P15, Jean-Paul Allies : P3, P6, Max Allies : P3, Alain Aubagnac : P14, Loïc Aubagnac : P11, Louis Bouisset : P21, Sylvette Brustier : P26, P27, Typhaine Ersant : P28, Gaëlle Monti : P29, Yves Peyrot : P7, P12, P17, P31, Marilyn Rabouin Allies : P13, Anne Silvestre Cagniard : P13, Guy Thomas : P22, D.R : P4, P5.**

Ont collaboré à ce numéro : **A.C.C.A (Alain Aubagnac), A.S.L (Loïc Aubagnac, Alain Léon), Ferme du Devès, Val's.**